

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/46fc37da-a55d-4985-af1d-8c2d74009c8d>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Dhoorah Marie Sabrina](#)

Date de soutenance : 16-07-2014

Directeur(s) de thèse : [Lécuyer Hervé](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Tchernobyl, Fukushima, Energie nucléaire, Sûreté et sécurité nucléaires, Autorité de réglementation, Indépendance de jure, Responsabilité civile nucléaire, Démantèlement, Accident nucléaire, Gestion de crise, Droit nucléaire (droit international)

Mots-clés :

- Installations nucléaires -- Mesures de sûreté
- Droit nucléaire (droit européen)
- Centrales nucléaires -- Mesures de sécurité
- Accidents nucléaires
- Installations nucléaires -- Déclassement
- Droit nucléaire
- Catastrophe nucléaire de Fukushima (2011)
- Catastrophe nucléaire de Tchernobyl (1986)
- Responsabilité nucléaire

Résumé : Le 11 mars 2011, le Japon a subi un séisme suivi d'un tsunami aux conséquences terribles. Dans la centrale de Fukushima Dai-ichi s'est produit un accident nucléaire de niveau 7 (le plus élevé) sur l'échelle internationale, qui a marqué les esprits comme celui de Tchernobyl en 1986. Cet accident a laissé le monde en émoi face à ces nouvelles formes de menaces, d'autant que l'exploitant TEPCO n'a pas su maîtriser la situation ni tirer les leçons du passé. Depuis Fukushima, l'échelle des fondamentaux en Europe et dans le monde a donc été bouleversée et la question de la sûreté et de la sécurité des centrales se pose avec une acuité renforcée, qui a nécessité de redéfinir en droit et en pratique certaines normes et principes au niveau national, européen et international en concordance avec ces nouvelles menaces extérieures, vers le plus haut niveau de sûreté. Mais les révisions entreprises nécessitent d'être plus ambitieuses. L'avenir du nucléaire implique dès lors : au niveau européen, une révision plus ambitieuse de la directive sûreté; la mise en place d'une autorité de réglementation indépendante de jure ; la définition d'un droit de la responsabilité civile harmonisé au sein de l'UE en faveur des victimes dans l'hypothèse d'un accident. Au niveau international, la gouvernance s'impose comme étant le vecteur d'une commune culture de sûreté et de sécurité nucléaires ; bien que la diversité des modèles nationaux de gestion et de contrôle de l'industrie nucléaire paraisse rendre a priori difficile l'évolution vers des règles communes. De même au niveau européen, dans ce même esprit, l'écriture d'un texte unique en droit de la réparation des dommages serait nécessaire. La révision de la Convention sûreté nucléaire est également un chantier important pour l'avenir. Dans l'immédiat, l'harmonisation concerne de nombreux domaines dont, pour l'essentiel : la gestion de crise pendant et après un accident nucléaire ; la mise en place des principes de sûreté et de sécurité les plus performants et les plus élevés, de la conception au démantèlement d'une installation ; la maîtrise d'une interaction adaptée entre sûreté et sécurité nucléaires. Il conviendra, par ailleurs, de veiller à l'intégration du public au processus décisionnel dans les domaines du nucléaire, condition nécessaire à l'acceptabilité de cette énergie.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text
Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2014PA020031
Type de ressource : Thèse
